

OBJET : (025) TELETHON 2022 – DON DE BOUTEILLES DE VIN DE SANNOIS

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE QUINZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. PERRET, M. KERGOAT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. ROZOT, Mme CHRISTIN,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE,
M. HEURFIN, M. FLEURIER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER EVEQUE	à	M. BRULE
M. PURGAL	à	M. GORZA
M. GUEUDIN	à	M. PERRET
Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
M. BOISCO	à	Mme CAMPAGNE
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
Mme ENGUERRAND	à	M. PORTIER

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 20 décembre 2022
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - DL2022 - 129
Publié le 20 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/129 du 15 décembre 2022

OBJET : (025) TELETHON 2022 – DON DE BOUTEILLES DE VIN DE SANNOIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant l'engagement de la ville de Sannois auprès de l'Association « une année pour 30 heures » agissant pour le compte de l'Association Française contre les Myopathies.

Considérant le souhait de la Ville de Sannois de faire un don de bouteilles de vin de Sannois en vue de leur mise en vente aux enchères par l'association « une année pour 30 heures » dans le strict cadre du téléthon 2022.

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver de faire un don de 300 bouteilles de vin de Sannois à l'Association « une année pour 30 heures » dont la valorisation s'élève à 6 300 euros, selon le détail ci-après :

Nature du don	Valeur unitaire du don	Nombre de bouteilles	Valeur totale du don
Cuvée Père la Galette 2019	21 €	100	2 100 €
Cuvée Roxanne 2019	21 €	200	4 200 €
Total		300 bouteilles	6 300 €

Article 2 : de préciser que l'Association s'engage à restituer les invendus à la Ville.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère Municipale